

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-12

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Excusé : M. Moignard.

**PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES
SUR ROUTES DEPARTEMENTALES
DEVOLUTION DU MARCHE**

Il est apparu nécessaire de conclure un marché permettant de s'attacher le concours d'un cabinet de géomètres, autant pour les prestations topographiques sur routes départementales que pour toutes les mutations foncières que le Conseil Général sera amené à opérer. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de prestations topographiques sur routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des bureaux d'études.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 14 mai 2012 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 60 % et valeur technique 40 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - . le marché de mise en œuvre de la procédure de prestations topographiques sur routes départementales selon les modalités suivantes :

Prestations topographiques sur routes départementales

Montant : 19 850,00 € HT

Délai d'exécution : 12 mois (avec la possibilité de trois reconductions)

Attributaire : FIT CONSEIL (31)

- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,